

ORDONNANCE COLLECTIVE	Code : GMF-OC-ORPH-01	
	Date d'émission originale: 2022-05-27 Date de révision prévue : 2025-05-27	
Référence à un protocole		
OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Objet : Initier des examens paracliniques chez l'utilisateur orphelin ou qui reçoit des soins dans un Groupe de médecine familiale (GMF)		
	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par Les médecins et les IPS du GMF		2023-04-03
Adoptée par Les médecins et les IPS du GMF		2023-04-03

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières du GMF qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habilités et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

GMF _____

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

La clientèle adulte de 18 ans et plus qui reçoit des soins dans un groupe de médecine familiale (GMF) et pour laquelle un bilan sanguin ou des examens doivent être initiés selon l'évaluation de l'infirmière.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques;
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance;
- Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes.

INDICATIONS

Initier un bilan sanguin et des examens requis chez l'utilisateur, dans le cadre du suivi de prévention clinique ou du suivi de maladies chroniques.

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Améliorer l'accessibilité à des soins et services répondant aux besoins de l'utilisateur et assurer la prise en charge de la clientèle nécessitant des services de prévention clinique ou d'un suivi de maladies chroniques.

LIMITES

La femme enceinte sera exclue de la présente ordonnance collective, pour qui l'infirmière assurera le suivi selon le protocole mis en place par le milieu.

Un usager symptomatique doit faire l'objet d'une évaluation ciblée par l'infirmière et d'une prise en charge par le professionnel requis selon la situation. Les recommandations du Guide des bonnes pratiques en prévention clinique et les interventions en suivi des problèmes de santé connus pourront être appliquées selon l'évaluation de l'infirmière.

CONTRE-INDICATIONS

Aucune contre-indication

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

L'infirmière doit se référer au [Guide des bonnes pratiques en prévention clinique](#) du Ministère de la santé et des services sociaux, ainsi qu'aux protocoles médicaux nationaux appropriés de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) (section 3B de la partie directives).

DIRECTIVES

- 1) Déterminer la pertinence d'initier un bilan sanguin et des examens chez l'utilisateur :
 - a. Compléter l'évaluation clinique à l'égard des facteurs de risque de l'utilisateur, soit dans le cadre d'une activité de prévention clinique ou d'un suivi de maladie chronique.
 - b. Obtenir le consentement libre et éclairé de l'utilisateur à l'application de la présente ordonnance collective et préciser les modalités de transmission des résultats et de suivi des résultats anormaux.
- 2) Avant de prescrire un bilan ou un examen, s'assurer qu'il n'est pas autrement disponible, notamment en consultant le Dossier Santé Québec (DSQ), dans les délais requis selon l'évaluation infirmière.
- 3) Initier le bilan sanguin et les examens requis pour les usagers suite à l'évaluation des facteurs de risque de l'utilisateur selon le [Guide des bonnes pratiques en prévention clinique](#) et selon la [Fiche de prévention clinique](#) ou selon les requis des suivis des maladies chroniques connus:
 - a) Déterminer les examens requis en suivi de l'évaluation selon le [Guide des bonnes pratiques en prévention clinique](#) et selon la [Fiche de prévention clinique](#):

- b) Examens à initier :
- o Hémoglobine glyquée (HBA1C)
 - o Glycémie à jeun (GAJ)
 - o Bilan lipidique complet : Triglycérides (TG), Cholestérol total (CT), Lipoprotéines de basse densité (LDL) et Lipoprotéines de haute densité (HDL)
- c) Ajouter les examens requis en fonction des antécédents de l'usager.
Il est à noter que l'infirmière doit se référer à la partie analyses et examens de laboratoire des protocoles nationaux de l'INESSS.

Particularités de l'usager	Examens à initier
Si hypertension connue	<ul style="list-style-type: none"> • Protocole médical national: Ajustement de la médication antihypertensive de première intention
Si diabète connu	<ul style="list-style-type: none"> • Protocole médical national: Ajustement de la médication antidiabétique dans le diabète de type 2 • ECG (si non fait depuis 3-5 ans)
Si dyslipidémie connue	<ul style="list-style-type: none"> • Protocole médical national : Ajustement des hypolipémiants dans la prise en charge du risque cardiovasculaire
Femmes et hommes de 65 ans et plus OU moins de 65 ans avec facteur de risque de fracture	<ul style="list-style-type: none"> • Test de DMO
Si usager est connu pour ostéoporose	<ul style="list-style-type: none"> • Test de DMO si dernière a été effectuée il y a plus de 2 ans

- d) Initier les analyses de laboratoire requises si l'utilisateur prend l'un des médicaments listés au tableau ci-dessous. Il n'est pas requis que l'infirmière demande ces analyses pour l'utilisateur sous protocoles médicaux et suivis par une équipe de santé mentale ou si un résultat normal a été réalisé dans les 6 derniers mois pour l'ensemble des médicaments listés ou dans les 12 derniers mois pour la TSH.

Taux sériques selon certains médicaments reçus	
Médicament	Analyses de laboratoire
Carbamazépine (Tegretol)	Taux sérique de carbamazépine*
Acide valproïque (Epival)	Taux sérique d'acide valproïque*
Lithium	Lithémie*
Phénytoïne (Dilantin)	Taux sérique de phénytoïne*, albumine **
Levothyroxine (Synthroid)	TSH
Digoxine (Lanoxin)	Digoxinémie*
Phénobarbital	Taux sérique de phénobarbital*

* Le prélèvement doit être réalisé 12 h post-administration de la dose et avant la dose suivante.

**Le taux d'albumine est demandé pour le calcul ajusté du taux sérique par le pharmacien.

- e) Assurer le suivi des résultats des examens :
- a. Résultats normaux :
 - i. Effectuer le suivi infirmier requis ou référence au professionnel selon la pertinence. Il doit être rappelé que même si un résultat sanguin est normal en lien avec la médication de l'utilisateur, une référence peut être effectuée au pharmacien selon l'évaluation de l'infirmière.
 - b. Résultats anormaux (non critiques)
 - i. Aviser le pharmacien si un résultat anormal nécessite possiblement un ajustement de la médication de l'utilisateur.
 - ii. Acheminer le résultat au médecin ou à l'IPS répondant dans les délais requis selon les résultats et suivant l'évaluation de l'infirmière. Au besoin, référer le client à une clinique sans rendez-vous.
 - c. Résultats critiques :
 - i. Contacter directement le médecin ou l'IPS répondant et référer l'utilisateur au service de soins approprié à sa condition clinique (ex.: urgence).

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Le médecin ou l'IPS ou le pharmacien devra être avisé de tout résultat anormal, selon les paramètres établis dans les directives.

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT OU L'IPS OU LE PHARMACIEN

Transmettre au médecin traitant, à l'IPS ou au pharmacien, les informations jugées essentielles pour assurer la continuité des soins selon le contexte clinique de l'utilisateur.

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

CIUSSS du Centre-Est-de-l'île de Montréal (2015). *Le GPS : Guide Priorité Santé. Les infirmières et le bilan de santé chez l'adulte*. Consulté le 1^{er} avril 2022 : <https://santemontreal.gc.ca/professionnels/drsp/publications/publication-description/publication/le-gps-guide-priorite-sante-les-infirmieres-et-le-bilan-de-sante-chez-ladulte/>

CIUSSS de l'Estrie-CHU de Sherbrooke (2021). OC-MC-005; *Procéder aux bilans sanguins dans le cadre d'une activité de prévention ou de gestion des maladies chroniques*.

Cloutier, L., René, A., et Jutras, A. (2014). *La formule sanguine complète*. Perspective infirmière, volume (11), consulté le 24 mars 2022 : <https://www.oiiq.org/sites/default/files/uploads/periodiques/Perspective/vol11no1/09-pratique-clinique.pdf>

Collège des médecins du Québec (2020). *Position du collège sur les bilans de santé préventifs pour cadres*. Consulté le 1^{er} avril 2022 : <http://www.cmq.org/page/fr/bilans-de-sante-preventifs-pour-cadres.aspx>

Collège des médecins du Québec et Ministère de la Santé et des Services sociaux (2020). *Fiche de prévention clinique – Adultes*. Consulté le 1^{er} avril 2022 : <http://www.cmq.org/publications-pdf/p-1-2020-05-29-fr-fiche-de-prevention-clinique-adultes.pdf?t=1654282458676>

Diabète Canada (2022). *Guide de référence sur les Lignes directrices de pratique clinique*. Consulté le 1^{er} avril 2022 : https://guidelines.diabetes.ca/CDACPG/media/documents/CPG/CPG_Quick_Reference_Guide_PRINT_FR_2021.pdf

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (novembre 2029). *Protocole médical national : Ajustement des hypolipémiants (statines et ézétimibe) dans la prise en charge du risque cardiovasculaire*. https://www.inesss.gc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Ordonnances_collectives/Hypolipemians/INESSS_PMN_hypolipemians.pdf

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (mars 2020). *Protocole médical national : Ajustement de la médication antihypertensive de première intention*. https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.gc.ca/sites/d8/files/docs/ProfSante/OrdonnancesCollectives/GMF/INESSS-Protocole_medical_national-hypertension.pdf

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (février 2023). *Protocole médical national : Ajustement de la médication antidiabétique dans le diabète de type 2*. https://www.inesss.gc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Ordonnances_collectives/Diabete/INESSS_Protocole-ajustement-antidiabetiques.pdf

Le collège des médecins de famille du Canada. (juillet 2020). Recommandations de la médecine familiale. Choisir avec soins. Consulté le 1^{er} avril 2022 (<https://choisiravecsoin.org/recommandation/medecine-familiale/>)

Manuel des prélèvements du Centre hospitalier universitaire de Québec (2021). *Requête d'analyse des laboratoires*. Consulté le 24 mars 2022: <https://acceptmdmz.chudequebec.ca/acceptm/>

Ministère de la santé et des services sociaux (2022). *Guide des bonnes pratiques en prévention clinique*. Consulté le 1^{er} avril 2022 : <https://www.msss.gouv.qc.ca/aide-decision-app/accueil.php?situation=pc-adulte>

Ostéoporose Canada (2022). *Test de densité minérale osseuse*. Consulté le 1^{er} avril 2022 : <https://osteoporosis.ca/bone-mineral-density-testing/>

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Médecins et IPS du GMF

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Médecins et IPS du GMF

